

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00257

Numéro SIREN : 383 426 004

Nom ou dénomination : 4 X 4 DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2023 sous le numéro de dépôt 8485

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065-SD 2023	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Toujours à date de service	
Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si l'option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL 4X4 DIFFUSION 12 ZAC DE LA BILLONNE 13170 LES PENNES-MIRABEAU			M&M: 4x4diffusionquad@gmail.com		
SIRET 3 8 3 4 2 6 0 0 4 0 0 0 2 4			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.					
B ACTIVITÉ					
SIRET					
Activités exercées Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal					
Déficit					
Bénéfice imposable à 15 % 34 687					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %					
PV à long terme imposables à 19 %					
PV à long terme imposables à 0 %					
PV exonérées (art. 238 quinquies)					
Autres PV imposables à 19 %					
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies					
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies					
Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies					
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies					
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies					
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A					
Autres dispositifs					
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CEC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2066-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE GENERATION EXPERTS					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable					
Nom et adresse du conseil					
SA CECEC 19 Place Sebastopol 13004 MARSEILLE Tél: 0491490334					
CGA/OMGA					
Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Identité du déclarant					
Date: 11/05/2023 Lieu: LES PENNES-MIRABEAU					
Qualité et nom du signataire: Gérant RENAUD PARDIGON					
Signature: <i>certificat conforme</i>					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné					
Examen de conformité fiscale (ECF) X prestataire: SA CECEC 19 Place Sebastopol 13004 MARSEILLE					

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise		SARL 4X4 DIFFUSION		Néant ☐				
Adresse de l'entreprise		12 ZAC DE LA BILLONNE 13170 LES PENNES-MIRABEAU						
SIRET		3 8 3 4 2 6 0 0 4 0 0 0 2 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le 13/11/21210212				
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	118 134	030	49 425		68 710	
	Immobilisations financières * (1)	040	2 348	042			2 348	
Total I (5)		044	120 482	048	49 425		71 057	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060	76 028	062			76 028	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 218	066			1 218	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	12 156	070			12 156
		Autres * (3)	072	8 173	074			8 173
	Valeurs mobilières de placement	080	20 060	082			20 060	
	Disponibilités	084	148 506	086			148 506	
	Charges constatées d'avance *	092	370	094			370	
	Total II	096	266 511	098			266 511	
Total général (I + II)		110	386 993	112	49 425		337 568	
PASSIF						Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			7 622	
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126			7 62	
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		132	173 671	
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136			28 074	
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142			210 131	
Provisions pour risques et charges				Total II	154		4 010	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			35 547	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			57 923	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	10 875	172	29 958	
	Produits constatés d'avance			174				
	Total III			176			123 428	
Total général (I + II + III)				180			337 568	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		25 387	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		41 500	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-BSD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 après A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 4X4 DIFFUSION		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le 13.11.2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	877	210	390 421			
	Production vendue	215		214				
	Services *	217		218	66 626			
	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			221				
	Subventions d'exploitations reçues			226				
	Autres produits			230	75			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	457 123			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	301 245		
		Variation de stocks (marchandises) *			236	(7 764)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	206			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240				
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	63 841			
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		244	9 071			
Rémunérations du personnel *				240	39 855			
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	9 774			
Dotations aux amortissements *				254	8 589			
Dotations aux provisions				256				
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259					
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	424 822				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	32 301			
Produits financiers (III)		280	348					
Charges financières (V)				294	221			
Produits exceptionnels (IV)				290	900			
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	5 203			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	28 074			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 2		312	28 074			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	1 390			
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 223			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cotisants d'associés	247		330				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OIC		248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 séries D))	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU-TE (44. octies A)	987				
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. séries A)	989				
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quinquies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991						
ZFANG 44. quatuordecies		345	Investissements outre-mer	344				
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 quinquies)		992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
Crédance due au report en arrière du déficit				346				
Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies)		655	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies)	643				
Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies)		645	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies)	647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 duodecies)	641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	34 687	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	34 687	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

4 X 4 DIFFUSION

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €

Siège social : 12, ZAC de la Billonne
13170 LES PENNES MIRABEAU

R.C.S. AIX-EN-PROVENCE 383 426 004
N° SIRET 383 426 004 00024

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE **DU 30 JUIN 2023**

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de 28 074 € de la manière suivante :

- A titre de dividende à l'Associée unique	25 000 €
correspondant à CINQUANTE (50) € pour	
chacune des 500 parts sociales formant le capital social	
- Le solde au compte « Autres Réserves »	3 074 €

Total égal à	28 074 €

Laquelle somme de 25 000 euros est mise en paiement à compter de ce jour.

Sur le plan fiscal, sous réserve des dispositions fiscales à venir, il est rappelé que ce dividende ne peut ouvrir droit au profit des personnes morales à l'abattement de 40 % prévu par l'administration fiscale, lequel profite aux seules personnes physiques.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée unique prend acte que les distributions de dividende suivantes sont intervenues au cours des trois derniers exercices :

- Une somme de 25 000 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Une somme de 25 000 € prélevée sur le compte « Autres réserves » aux termes d'un P.V. des décisions de l'Associée Unique en date du 20 juillet 2021.

Nous vous précisons encore qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020.

La Gérance

